

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Frédéric MURA, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	19

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Madame Mariline BOUCLET à Mme Magali BLANLUET, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

Date de la convocation
15 mars 2024

A été nommé secrétaire : Mme Anne BOUQUIER

Mme Christelle TESSIER ne prend pas part à la délibération.

Date d'affichage
15 mars 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet de la délibération
3 -Domaine et patrimoine
3.1.1. Acquisition inférieure à
180 000 € HT

Dans le cadre de la création du lotissement « l'écluse de Nestin », le lotisseur a créé une réserve incendie pour assurer la défense incendie du lotissement. L'association syndicale du lotissement de l'écluse de Nestin, représentée par M. Rafaël VINCENTE DE DIOS souhaite rétrocéder la réserve incendie, cadastrée ZI 132 d'une surface de 359 m² située sur un terrain appartenant à M. VILLARET Daniel.

2024-027 – Rétrocession de la
réserve incendie du lotissement
de l'écluse de Nestin.

Après instruction de cette demande et vérification par les pompiers de la conformité de cette réserve incendie, il s'avère possible de répondre favorablement à cette demande car cette réserve incendie servira à tout le hameau et pas seulement à l'ancien lotissement de l'écluse de Nestin.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

La commission « aménagement du territoire » du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'intégration de cette réserve incendie dans le domaine public.

et publication ou notification
le 28/03/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rétrocession de la réserve incendie cadastrées section ZI 132 et d'une surface de 359 m²,

- **APPROUVE** son intégration dans le domaine public communal,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les documents pour ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

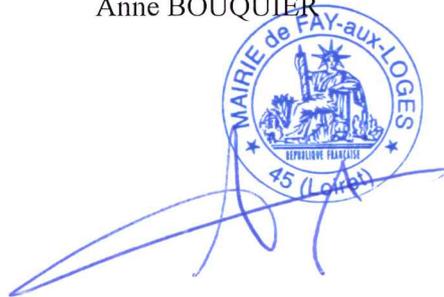
Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 045-214501421-20240321-2024_27-DE



La secrétaire de séance
Anne BOUQUIER



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

